



Audience intersyndicale sur les temps partiels : déclaration préalable du Sgen-CFDT

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le nombre de refus de temps partiels envisagés a encore considérablement augmenté cette année. Cette augmentation considérable nous inquiète !

Le Sgen-CFDT a été contacté par de nombreux collègues qui se sont vus convoqués à des entretiens et/ou refusés leur temps partiel.

Les motifs de ces temps partiels sont divers et variés : santé, obligations de famille, engagements associatifs...

Sur les différents contacts que nous avons reçus, le Sgen-CFDT est conscient et tient à saluer le fait que des collègues ont finalement reçu hier des réponses favorables à leur demande. Nous vous remercions pour eux.

Le Sgen-CFDT tient à soulever 2 problèmes dans l'organisation des temps partiels :

- Ces fameux quotas par école qui empêchent les collègues ayant de bonnes raisons d'accéder à un temps partiel.
- Les dates de réponses tardives à ces demandes ne permettant pas aux collègues d'envisager une autre solution de mouvement pour l'année suivante.

Le Sgen-CFDT demande s'il est possible à l'avenir que ces réponses soient données plus tôt dans l'année et dans l'idéal avant le premier mouvement afin de laisser une plus grande souplesse aux collègues pour organiser leur parcours professionnel et participer au mouvement si besoin au profit d'une école ne bénéficiant pas de temps partiel de droit, afin d'avoir plus de chance d'obtenir une réponse favorable à leur demande.

Le Sgen-CFDT, bien que conscient des manques de moyens, revendique pour les enseignants du premier degré le droit effectif au temps partiel à la demande du professeur des écoles.

Aujourd'hui, nous demandons à pouvoir revenir sur quelques cas de refus de temps partiels.